



## Municipalité de Trois-Rives

### **AVIS DE PROMULGATION DU RÈGLEMENT NUMERO 2023-003 DECRETANT UNE DEPENSE DE 680 000 \$ ET UN EMPRUNT DE 419 000 \$ POUR COMPLETER LES TRAVAUX DE REFECTION DE VOIRIE ET PAVAGE DU CHEMIN DE LA RIVIERE.**

La population est avisée que le règlement suivant règlement numéro 2023-003 décrétant une dépense de 680 000 \$ et un emprunt de 419 000 \$ pour compléter les travaux de réfection de voirie et pavage du chemin de la Rivière a :

Été adopté par le conseil de la Municipalité de Trois-Rives, le	27 juin 2023
Reçu l'approbation du MAMH le	12 septembre 2023
Est entrée en vigueur le	14 septembre 2023

Ce règlement a pour objet d'autoriser une dépense de 680 000\$ pour compléter les travaux du pavage sur le chemin de la Rivière et d'autoriser un emprunt de 419 000 \$ afin de financer une partie des travaux.

Ce règlement est disponible au bureau de la soussignée, situé au 258, chemin Saint-Joseph à Trois-Rives, aux jours et heures d'ouverture du bureau, où toutes les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance.

Ce règlement entre en vigueur le jour de la publication du présent avis.

Donné à Trois-Rives, ce 14 septembre 2023.

Catherine Bamber  
Greffière-trésorière